



NOUVELLE COMÉDIE
LES CABOTINES
 BRUNO DRUART - PATRICK ANGININ
 JOSEPHINE OLIVIER MARCE
 ESCOFFIER OLIVIER PROST

VALÉRIE BEGUE
 STEEW BOULAY
 ELISA SERVIER
 CHRISTIAN CHARMETANT

Jeudi 9 janvier 2025

www.le-republicain.fr

1,90€ - n° 4165

Samedi 25 janvier - 20h30
YERRES THÉÂTRE
 agglculture.fr
 Samedi 15 mars - 20h
LONGJUMEAU THÉÂTRE
 theatre-longjumeau.com

Le Républicain

DE L'ESSONNE

Les Hivernales

fêtent leurs 20 ans



Le festival itinérant Les Hivernales revient cette année pour une 20^e édition. Depuis 2005, l'Atelier de l'orage invite une compagnie de théâtre à présenter plusieurs spectacles dans des communes rurales de l'Essonne. Pour marquer les 20 ans, le modèle change : quatre troupes de cirque se produisent sur des scènes éphémères, toujours à des petits prix. © P. De Ram P. 2-3



Nouvelle année, nouvelle opportunité :
 estimez votre bien gratuitement
 avec Capifrance 91.
 Contactez-nous !

Scannez le QR Code
 ou retrouvez-nous
 sur capifrance.fr



R 92004-4165-F-1,90 €

RENAULT 5
 E-TECH ELECTRIQUE
 160 ch

portes ouvertes
 16-20 janv

LOSANGE AUTOS

PRENEZ RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Trophées Sport 2024

Découvrez les gagnants
 des 3 catégories :

Meilleur sportif
 Meilleur espoir
 Meilleure équipe

15^e édition

Palmarès P. 23

Futsal

Partez à la découverte de Brian François, capitaine du Diamant Evry.

Lire page 35

Avis d'Enquêtes

PREFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP) AU PLESSIS-PÂTE

ENQUÊTE du 8 janvier (8h30) au 7 février 2025 (18h) soit 31 jours (arrêté n°2024-PREF/DCCP/AT/BUJPE/327 du 21 novembre 2024)

PROJET : Le projet est présenté par la commune du Plessis-Pâté. Le périmètre de la ZAP est linéaire et couvre une surface totale de 142,5 ha. Les parcelles de la ZAP sont en zone agricole (A) ou naturelle (N) du PLU de la commune.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête comprenant un rapport de présentation, un plan de situation, un plan de délimitation du périmètre de la ZAP, les avis des services consultés, le registre d'enquête seront à la disposition du public à la mairie du Plessis-Pâté (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture du public :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et de 15h à 18h

- mercredi : 8h30 à 12h

Un poste informatique dédié sera mis à disposition du public en mairie

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquêtes-Publics/Aménagement-Urbanisme

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Bernard ALEXANDRE, ingénieur en retraite)

- mercredi 8 janvier 2025 : 8h30 à 11h30

- lundi 20 janvier 2025 : 9h à 12h

- jeudi 30 janvier 2025 : 9h à 12h

- vendredi 7 février : 15h00 à 18h00

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : Mairie du Plessis-Pâté - service urbanisme - Place du 8 mai 1945 - 91220 le Plessis-Pâté - tél. 01 60 95 59 00

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

du public pourront être soit :

- consignées sur les registres d'enquête papier,

- déposées sur le registre dématérialisé ouvert du mercredi 8 janvier (8h30) au vendredi 7 février (18h) accessible via le site internet des services de l'Etat en Essonne mentionné ci-dessus,

- reçues, par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, envoyé à la mairie siège, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 7 février, avant 18h à :

pref@zapplessis-pate@mail.plessis-pate.fr

registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfète de l'Essonne (DCCP/AT/BUJPE - TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex).

RESULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet susvisé, en mairie du Plessis-Pâté ou à la préfecture.

DECISIONS : Conformément aux dispositions de l'article R. 112-18 du code rural et de la pêche maritime, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis, le projet de zone agricole protégée sera soumis à la délibération du conseil municipal du Plessis-Pâté.

Après avoir recueilli leur accord à l'is-

sure de la procédure, la préfète décidera la première séance en tant que zone agricole protégée.

PREFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA CREATION D'UN SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE SITE DENOMME «LES BALCONS DU ROCHER» EN ZONE C DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE LAERODROME DE PARIS-ORLY SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPLAN

ENQUÊTE du 6 janvier (9h) au 6 février 2025 (17h30) soit 32 jours (arrêté n°2024-PREF/DCCP/AT/BUJPE/328 du 21 novembre 2024)

PROJET : création au total de 247 logements dont 190 logements étudiants et 57 logements familiaux en zone C du PEB de l'aérodrome de Paris-Orly. L'évaluation attendue de la population sera d'environ 342 habitants.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête seront à la disposition du public en Mairie de CHAMPLAN (siège de l'enquête), pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture du public :

- lundi : 9h - 12h et 18h30 - 17h

- mardi : 13h30 - 17h30

- mercredi : 9h - 12h

- jeudi : 13h30 - 17h30

- vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30

- samedi : ouvert le 1^{er} samedi du mois de 9h à 12h

Un poste informatique dédié sera mis à disposition du public en mairie

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquêtes-Publics/Aménagement-Urbanisme

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Alain GARNIER, architecte PFG en retraite)

- mardi 7 janvier 2025 : 13h30 à 16h30

- vendredi 17 janvier 2025 : 9h à 12h

- samedi 1^{er} février 2025 : 9h à 12h

- jeudi 6 février 2025 : 14h30 à 17h30

- lundi 17 février 2025 : 9h à 12h

- mardi 18 février 2025 : 14h30 à 17h30

- mercredi 27 février 2025 : 9h à 12h

- jeudi 6 mars 2025 : 9h à 12h

- vendredi 15 mars 2025 : 9h à 12h

- samedi 22 mars 2025 : 9h à 12h

- dimanche 30 mars 2025 : 9h à 12h

- lundi 6 avril 2025 : 9h à 12h

- mardi 13 avril 2025 : 9h à 12h

- mercredi 20 avril 2025 : 9h à 12h

- jeudi 27 avril 2025 : 9h à 12h

- vendredi 4 mai 2025 : 9h à 12h

- samedi 11 mai 2025 : 9h à 12h

- dimanche 18 mai 2025 : 9h à 12h

- lundi 25 mai 2025 : 9h à 12h

- mardi 31 mai 2025 : 9h à 12h

- mercredi 7 juin 2025 : 9h à 12h

- jeudi 14 juin 2025 : 9h à 12h

- vendredi 21 juin 2025 : 9h à 12h

- samedi 28 juin 2025 : 9h à 12h

- dimanche 5 juillet 2025 : 9h à 12h

- lundi 12 juillet 2025 : 9h à 12h

- mardi 19 juillet 2025 : 9h à 12h

- mercredi 26 juillet 2025 : 9h à 12h

- jeudi 2 août 2025 : 9h à 12h

- vendredi 9 août 2025 : 9h à 12h

- samedi 16 août 2025 : 9h à 12h

- dimanche 23 août 2025 : 9h à 12h

sure de la procédure, la préfète décidera la première séance en tant que zone C du PEB.



COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de BURES SUR YVETTE a ordonné, par arrêté n°162-2024U en date du 18/12/2024 l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Bures-sur-Yvette.

A cet effet, Monsieur Thierry NOEL, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Claude BOHL, son suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE du lundi 6 janvier 2025 à 13h30 au lundi 20 janvier 2025 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de modification n°1 du PLU sera consultable par le public à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, sous format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, ainsi que sur le site internet : www.bures-sur-yvette.fr.

L'avis de la Mission Régionale d'Audit Environnemental sera joint au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en Mairie de BURES-SUR-YVETTE aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à Monsieur le commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 45 rue Charles de Gaulle, 91440 BURES-SUR-YVETTE, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plud2024@sy.y, lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- lundi 6 janvier 2025 de 14 h à 16 h en mairie

- mercredi 8 janvier 2025 de 18h à 20h à La Petite Paroisse

- jeudi 16 janvier 2025 17h à 19h en mairie

- samedi 18 janvier de 9h30 à 12h30 en mairie

- lundi 20 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE ainsi que sur le site internet www.bures-sur-yvette.fr.

- mardi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- mercredi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- jeudi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- vendredi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- samedi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- dimanche 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- lundi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- mardi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- mercredi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- jeudi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- vendredi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- samedi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- dimanche 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- lundi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- mardi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- mercredi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- jeudi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- vendredi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- samedi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- dimanche 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- lundi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- mardi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- mercredi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- jeudi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- vendredi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- samedi 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

- dimanche 27 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie

Le commissaire-enquêteur assurera les permanences suivantes :

• le mardi 28/01/2025 de 8h45 à 11h45 ;

• le mardi 04 février 2025 de 14h00 à 17h00 ;

• le jeudi 13 février 2025 de 09h00 à 12h00 ;

• le vendredi 28 février 2025 de 14h15 à 17h15 ;

Les observations pourront être déposées également par voie numérique à l'adresse suivante : plud@crose.fr, registre-numerique.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante pour remise au Commissaire Enquêteur : Mairie de Crose - Direction de l'Urbanisme - 35 avenue Jean Jaures 91580 Crose.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions pourront être consultés sur le site internet de la ville : https://www.croze.fr/france-urbanisme-43.html ou auprès de la Direction de l'Urbanisme - 35 avenue Jean Jaures 91580 Crose, aux heures d'ouverture habituelles.

VILLE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par Arrêté du Maire n°2025-001 du 06/Janvier/2025, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours consécutifs, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé, arrêté par délibération du 19/09/2024. Des informations concernant le projet de révision du PLU peuvent être demandées auprès du service urbanisme à l'adresse mail suivante : plud@stgermain-les-arpajon.fr.

Elle se tiendra dans les locaux du Pôle Aménagement/technique, 2 rue du Stade-91180 Saint-Germain-Hes-Arpajon, du Jeudi 30 janvier 2025 au mardi 04 mars 2025 inclus et clos à 17h00. Le dossier y sera consultable durant cette période, aux jours et heures suivants : lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h à 12h et de 14 h à 17h, et 9h les mardis - jeudis et samedis de 9h à 12h.

M. Jean-Pierre DEJUC désigné par le Tribunal Administratif de Versailles en qualité de commissaire-enquêteur titulaire se tiendra à la disposition du public, les jours et heures suivants :

- jeudi 30/01/2025 de 09h00 à 12h00

- mercredi 05/02/2025 de 14h00 à 17h00

- lundi 17/02/2025 de 14h00 à 17h00

- samedi 01/03/2025 de 09h00 à 12h00

- mardi 04/03/2025 de 14h00 à 17h00

- mercredi 12/03/2025 de 14h00 à 17h00

- jeudi 20/03/2025 de 14h00 à 17h00

- vendredi 27/03/2025 de 14h00 à 17h00

- samedi 04/04/2025 de 14h00 à 17h00

- dimanche 11/04/2025 de 14h00 à 17h00

- lundi 18/04/2025 de 14h00 à 17h00

- mardi 25/04/2025 de 14h00 à 17h00

- mercredi 02/05/2025 de 14h00 à 17h00

- jeudi 09/05/2025 de 14h00 à 17h00

- vendredi 16/05/2025 de 14h00 à 17h00

- samedi 23/05/2025 de 14h00 à 17h00

- dimanche 30/05/2025 de 14h00 à 17h00

- lundi 06/06/2025 de 14h00 à 17h00

- mardi 13/06/2025 de 14h00 à 17h00

- mercredi 20/06/2025 de 14h00 à 17h00

- jeudi 27/06/2025 de 14h00 à 17h00

- vendredi 04/07/2025 de 14h00 à 17h00

- samedi 11/07/2025 de 14h00 à 17h00

- dimanche 18/07/2025 de 14h00 à 17h00

- lundi 25/07/2025 de 14h00 à 17h00

- mardi 01/08/2025 de 14h00 à 17h00

- mercredi 08/08/2025 de 14h00 à 17h00

- jeudi 15/08/2025 de 14h00 à 17h00

- vendredi 22/08/2025 de 14h00 à 17h00

Avis d'Attribution

SAIRCE

Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivieres et du Cycle de l'Eau

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical SEANACE DU 5 DECEMBRE 2024 Délibération n° DCS2024169

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES D'ITTEVILLE, LEUDEVILLE, SAINT-VRAIN, DE COLLECTE D'EAUX PLUVIALES D'ITTEVILLE ET SAINT-VRAIN ET DE TRANSPORT/ TRAITEMENT SUR LE PERIMETRE DE LA STATION D'EPURATION DE MAROLLES SAINT-VRAIN ; APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU PROJET DE CONTRAT ET AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT

VILLE DE BRETAGNY-SUR-ORGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le SIAORC a lancé un avis d'appel public à concurrence le 22 décembre 2023 en vue de la passation d'une concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN. Le comité syndical du SIAORC a délibéré à cet effet le 5 décembre 2024 pour approuver le choix du délégataire ainsi que le projet de contrat. Conformément à l'article L2121-24, du Code général des collectivités territoriales, le président de cette délibération est le suivant :

Le comité syndical, APPROUVE le choix de la Société VEOLIA comme concessionnaire du service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public avec la Société VEOLIA et toutes pièces afférentes à cette affaire.

RETIENT l'offre de base et les Prestations supplémentaires énumérées 1 et 2.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public avec la Société VEOLIA et toutes pièces afférentes à cette affaire.

RETIENT l'offre de base et les Prestations supplémentaires énumérées 1 et 2.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public avec la Société VEOLIA et toutes pièces afférentes à cette affaire.

RETIENT l'offre de base et les Prestations supplémentaires énumérées 1 et 2.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public avec la Société VEOLIA et toutes pièces afférentes à cette affaire.

RETIENT l'offre de base et les Prestations supplémentaires énumérées 1 et 2.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public avec la Société VEOLIA et toutes pièces afférentes à cette affaire.

RETIENT l'offre de base et les Prestations supplémentaires énumérées 1 et 2.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.